



VIGILANCE ROUGE - FEUX DE FORÊTS



Risque très élevé de départ et de propagation de feux dans le département de la Haute-Garonne (vigilance rouge) :

mesures de restriction applicables à partir du vendredi 24 juillet jusqu'à la levée de la vigilance



interdiction du camping sauvage et de tout apport de feu dans les massifs forestiers ;



interdiction de tout appareil ou matériel susceptible de provoquer un départ de feu (de façon directe : échauffement, étincelles ou indirecte : broyeur, chaîne de tronçonneuse) dans tous les espaces naturels entre 12h et 20h ;



interdiction des travaux agricoles, forestiers, d'entretien de voirie ou tout autre activité susceptible de générer un départ de feu, entre 12h et 20h.



si vous constatez un départ d'incendie, appelez immédiatement le 18 ou le 112